Communiqué de presse

Mandelieu-la-Napoule, le 11 juin 2025

Ouverture du 24e Congrès du Synerpa : le secteur se réunit à un moment charnière pour les métiers

Le 24e Congrès des acteurs privés du grand âge se déroulera demain à Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes) et place la thématique cruciale des métiers au cœur de sa programmation. À cette occasion, le Synerpa présente un premier bilan de la mise en œuvre de la Charte d'engagement des acteurs privés du grand âge et dévoile de premiers chiffres probants sur la satisfaction des résidents et de leurs familles.

Le Congrès : un moment fort pour faire émerger des solutions en faveur des métiers

Alors que le secteur fait face à une crise des vocations dans le médico-social et que les besoins en recrutement vont exploser (400 000 ETP supplémentaires devront être recrutés d'ici 2030), apporter des réponses au manque d'attractivité des métiers du prendre soin et de l'accompagnement des personnes âgées est la condition sine qua non pour faire face au mur démographique qui se profile à horizon 2030.

C'est pourquoi le Synerpa a décidé de consacrer son Congrès annuel à la thématique des métiers, pour rendre également hommage aux femmes et aux hommes qui accompagnent au quotidien les personnes âgées. Ce congrès vise à faire émerger des solutions aux nombreux défis auxquels les professionnels sont confrontés, notamment en prenant mieux en compte les freins et les motivations, mais aussi la réalité de leur vécu au travail et leurs aspirations.

C'est dans cette logique que le Synerpa a travaillé avec l'Ifop à la réalisation d'une étude auprès de professionnels du secteur sur leur perception des métiers du grand âge. Celle-ci révèle une fois de plus l'impérieuse nécessité d'œuvrer à offrir de meilleures conditions d'exercice aux travailleurs du médico-social.

Pour poser le débat avec tous les adhérents réunis pour le Congrès, le Synerpa partage dès à présent ses propositions visant à créer un choc d'attractivité :

- **Le Synerpa plaide pour une classification claire des métiers, une meilleure reconnaissance salariale et des perspectives d'évolution**, indispensables pour attirer et fidéliser les professionnels. Le Synerpa appelle donc à la signature d'un avenant 33 révisé au plus vite, pour rendre les trajectoires professionnelles plus lisibles et favoriser la promotion sociale ainsi que les parcours professionnels.
- **Le Synerpa défend ensuite de nouveaux efforts en matière de formation, qui se concrétiseront dans l'accord de branche en cours de négociation**. Il est

urgent de développer les parcours de formation diplômants, de favoriser les évolutions et les reconversions des professionnels en poste, et de dynamiser la politique de qualification, notamment en orientant les ressources vers les diplômes « cœurs de métiers » et les formations certifiantes indispensables à l'évolution dans l'emploi. Pour cela, **l'État et les régions devront répondre présents.**

- Enfin, **le Synerpa réaffirme que la mise en œuvre de l'accord majoritaire du 4 février dernier sur la prévention des risques ergonomiques doit devenir un des chantiers prioritaires** pour tous les acteurs de la filière.

Charte d'engagements : deux ans de travail pour de premiers résultats probants

Depuis 2023, les deux années de travail exigeant réalisées ont permis au Synerpa et à ses adhérents de renouer la confiance avec les résidents et leur famille, conformément à l'objectif fixé au moment de la mise en place de la Charte. Nous rentrons désormais dans une nouvelle phase opérationnelle, qui va s'étaler de 2025 à 2027, et qui intègre un nouveau dispositif en lien avec les évaluations réalisées par la HAS afin d'objectiver plus avant la qualité de l'accompagnement de nos établissements.

Le premier pilier de la Charte vise à recueillir de manière objective l'expérience des résidents, de leurs proches et des collaborateurs sur l'accompagnement proposé dans nos établissements. Pour tenir cet engagement de la façon la plus vertueuse possible, le Synerpa a fait appel à un tiers de confiance, la société WeDoxa[1], pour garantir l'application des règles liées au recueil des données qui seraient collectées.

Le Synerpa tient à saluer la mobilisation exceptionnelle de ses adhérents, qui donne à cette enquête un crédit particulier : ce sont **plus de 660 établissements** qui ont ainsi joué le jeu, permettant à l'enquête de s'appuyer sur **plus de 45 000 avis de résidents, proches aidants ou collaborateurs**.

Les résultats que l'enquête met en avant sont encourageants quant à la qualité de l'accompagnement proposé dans nos établissements :

- **80 % des notes sont supérieures ou égales à 7/10**, avec une moyenne de 8,1 chez les résidents et de 7,6 chez les proches aidants.
- **Plusieurs indicateurs ont des notes moyennes données par les résidents très positives**, notamment la satisfaction quant au cadre de vie (8,19), aux chambres (8,33) ou aux équipes (8,25).

Toutefois, le Synerpa renouvelle son exigence ainsi que celle de tous les acteurs du secteur pour améliorer les indicateurs qui doivent l'être, du côté des résidents et de leurs proches comme du côté des collaborateurs :

[1] Organisme indépendant depuis 2017, dont la méthodologie d'enquête est certifiée chaque année, et qui s'est spécialisé dans le secteur du médico-social et du sanitaire.

- **Tous les adhérents du Synerpa ont à cœur de travailler à améliorer la satisfaction liée à l'alimentation**, notée en moyenne à 7,44 par les résidents et à 7,47 par les proches aidants.
- **L'enquête confirme l'insatisfaction des collaborateurs sur plusieurs critères, comme la rémunération** (5,57), **les possibilités d'évolution** (5,78) ou **les possibilités de formation** (6,10), qui correspondent aux axes sur lesquels le Synerpa porte des propositions de longue date.

Le 2e pilier de la charte concerne l'objectivation de la qualité de l'accompagnement, au travers des résultats des évaluations des établissements par la HAS et de la démarche de *scoring* mise en œuvre par le Synerpa. En parallèle des évaluations de la HAS (qui s'étaleront jusqu'en 2027 et dont une première vague de résultats va être publiée), le Synerpa a en effet travaillé avec Socotec[2] à la mise en place d'un dispositif de *scoring* qui, sur la base des rapports d'évaluation de la HAS, permet de classer les établissements selon différents niveaux de qualité.

La première vague de *scoring* (restituée sur environ 300 établissements) **a ainsi révélé que 90 % des établissements du Synerpa sont classés en « qualité confirmée » ou « haute qualité »**. Ces résultats attestent de la maîtrise des critères impératifs de la HAS et des fondamentaux (respect des droits et des libertés, accompagnement de proximité, traçabilité pour une qualité optimale…), confirmant l'engagement et le professionnalisme des équipes.

Pour Jean-Christophe Amarantinis, président confédéral du Synerpa : « *Le Congrès du Synerpa est devenu un moment clé de la vie de l'écosystème et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je réunis les adhérents pour travailler ensemble pour créer un choc d'attractivité et œuvrer à une meilleure reconnaissance des professionnels du médico-social. Trouver des solutions pour les métiers et les carrières est la condition sine qua non pour faire face au tsunami démographique de 2030 ».*

À propos du Synerpa
Créé en juin 2001, le Synerpa est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des habitats intermédiaires, des services et soins à domicile avec le Synerpa Domicile. Le Synerpa rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 habitats intermédiaires et 1 200 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 170 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETh), qui représente 110 établissements, est également un syndicat affilié du Synerpa.

Contacts presse

HAVAS Paris – Quentin Zimmermann – Tél. : 06 44 26 51 41 – Email : quentin.zimmermann@havas.com

Synerpa – Élisabeth Roy – Tél. : 06 17 49 56 64 – Email : roy@synerpa.fr

[2] Organisme de certification.